

AIDES ALTERNANCE

Pour les contrats de professionnalisation et en apprentissage



Logement : Aide MobiliJeune pour les jeunes de moins de 30 ans, suivant une formation en alternance.

Aides au logement sous conditions : Simulation CAF

Guide du logement de l'Université de Bordeaux.



Vie professionnelle : La prime d'activité peut être perçue à condition d'avoir un revenu mensuel net supérieur à 1117,26€.



Transport : Tarification solidaire selon votre situation.

Prise en charge de l'abonnement par l'employeur : à 50% dans le privé et 75% dans le public.



Carte Avantage Jeune SNCF (jusqu'à 27 ans)

Santé : L'espace santé étudiant vous reçoit en consultation.



Accompagnement : Programme d'accompagnement vers l'alternance proposé par l'Université de Bordeaux.

Uniquement pour les contrats en apprentissage



Équipement : Aide à l'équipement informatique avec le prêt de tablettes du CFA (sous conditions)



Restauration : Repas au CROUS Nouvelle-Aquitaine à 30 centimes par repas les jours de formation.



Aides régionales : Fonds social formation est une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine en cas de difficultés, plus d'informations sur le site.



1 jeune 1 solution : Découvrez toutes les aides auxquelles vous avez droit avec la simulation 1 jeune 1 solution.

Bureau Vie Étudiante



Service PHASE



Cliquez sur le flyer pour accéder aux différents liens !

université
de BORDEAUX